



Subvention Projet Sportif Fédéral (PSF) Evaluation des Comptes Rendus Financiers 2023

Clubs – Comités - Liges

Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence	<input checked="" type="checkbox"/> Clubs et Territoires
	<input type="checkbox"/> Administration et Finances	<input type="checkbox"/> Pratiques Fédérales
	<input type="checkbox"/> Haut Niveau	<input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles
	<input type="checkbox"/> Formation & Emploi	<input type="checkbox"/> 3x3
	<input type="checkbox"/> Marque	
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs
	<input type="checkbox"/> Ligues	<input type="checkbox"/> CTS
	<input type="checkbox"/> Ligues et Comités	
Nombre de pièces jointes : 0		
<input checked="" type="checkbox"/> Information		
<input checked="" type="checkbox"/> Echéance de réponse : 17 Octobre 2024		

N-Réf. :

- Note du 10 septembre 2024 relative à l'étude des Comptes Rendus Financiers (CRF) justificatifs des subventions 2023

Synthèse : Il appartient aux fédérations sportives d'émettre un avis sur les actions subventionnées au titre des aides 2023 attribuées dans le cadre du Projet Sportif Fédéral. La fédération a effectué une synthèse des principales informations et a organisé ce suivi entre des entretiens assurés par le niveau national et la remontée d'information du niveau territorial. Cette note complémentaire vient préciser des éléments.

Mots clés : Evaluation, Compte rendu et financier, PSF

Il appartient aux fédérations sportives d'émettre un avis sur les actions subventionnées au titre des aides 2022 attribuées dans le cadre du Projet Sportif Fédéral.

Cette première phase a conduit la fédération à relancer nombre de structures qui n'avaient pas déposé leur CRF 2023 avant le 30 juin

Les outils informatiques de l'Agence Nationale du Sport permettent rapidement une analyse en masse des données financières remplies par les structures

Toutes les structures (clubs, comités ou ligues) sont concernées par ces observations budgétaires

Les subventions perçues par les structures (clubs, comités et ligues) en 2023 doivent faire l'objet d'un compte rendu financier dans les 6 mois suivant la réalisation de l'action et au plus tard au 30 juin 2024. Ces comptes rendus financiers sont à renseigner dans LeCompteAsso et sont paramétrés des données déclarées par la structure lors de sa demande (en 2023) et complétés des données financières suite à l'attribution des fonds.

Chaque structure avait à compléter ce dossier et à retourner – via LeCompteAsso – son CRF 2023 avant le 30 juin 2024. Cette première phase a conduit la fédération à relancer nombre de structures qui n'avaient pas déposé leur CRF 2023 avant le 30 juin. L'ensemble des CRF 2023 obtenus a été analysé sur le plan financier au regard des critères fixés par l'Agence dans sa note du 29 Aout 2024.

Il appartient désormais de porter un avis sur l'ensemble des CRF 2023 sur la réalisation des actions. Ces CRF 2023 vous sont joints par département et il est attendu des comités (principalement) et des ligues de veiller à retourner selon les formes précisées ci-dessous les avis de réalisation pour les clubs.

S'agissant des CRF2023 des ligues et des comités, l'analyse sera faite par les membres de la Commission Fédérale Territoires.

1°) LES CRF 2023 NON REÇUS

21 clubs n'ont pas retourné leur Compte Rendu Financier 2023 conduisant à date à une demande automatique de remboursement par l'Agence Nationale du Sport à hauteur de **44.000€**.

La liste des structures concernées est jointe ci-dessous :

N° SIRET	Nom bénéficiaire	Code Postal
38932007800014	AVENIR OLYMPIQUE BOZOULAIS - BASKET	12340
91525044300016	BASKET-BALL SAINTE-FEYROIS	23000
51760890700013	BESANCON BASKET CLUB	25000
82204087900014	ETENDARD 1952	29200
45268620700039	BASKET CLUB FLORENSAC	34510
85082995300015	BASKET CITOYEN SAINT-ÉTIENNE SOLEIL	42000
42429009600025	PORNIC BASKET ST MICHEL	44210
80473653600017	BASKET CLUB CASTELNEUVIEN	49330
39852062700033	REIMS CHAMPAGNE BASKET (R.C.B)	51100
41996215400037	BASKET-CLUB VERDUNOIS	55100
41052553900020	METZ BASKET CLUB	57050
48265612100019	AMICALE SPORTIVE DE LA GROSNE	69860
50160156100019	ENTENTE SPORTIVE DE VIRY-CHATILLON - BASKET	91170
44862862800027	BAN-E-LOT	97110
49460800300021	ASSOCIATION PHOENIX 95	97170
39162358400029	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE LE CYGNE	97300
41934781000022	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DES TOURS (ASC TOURS)	97300
42878180100017	A.S.C.MATOURY 88, ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE	97351
80490573500010	ANGELS DE PAMANDZI	97610
53811617900010	COLORADO BEETLE DE M'TSAHARA	97630
88296000800010	BASKET CLUB DE DEMBÉNI (BCD)	97660

Ces structures ont été une dernière fois relancées par la Fédération Française de BasketBall ce jour avec une demande d'un retour avec le **24 septembre**, date à laquelle nous saisissons dans la plateforme de l'Agence Nationale du Sport un avis de reversement du montant de la subvention non justifiée.

2°) L'EXAMEN DES CRF 2023 REÇUS

A l'identique des années précédentes, les CRF 2023 sont étudiés par :

- La commission fédérale PSF pour :
 - o Les 25 clubs les plus subventionnés en 2023
 - o 45 clubs tirés au sort dans chaque région (10% des clubs par région)
 - o Les ligues et les comités
- Les comités et/ou les ligues pour tous les dossiers clubs restants.

3°) LES CRF 2023 EXAMINES PAR LA COMMISSION FEDERALE PSF

La liste des clubs dont le CRF2023 sera examiné par la Fédération vous est communiquée ci-dessous :

- Au titre des 25 clubs les plus subventionnés

N° Groupement	Nom du Groupement
ARA0069023	AMPUIS VIENNE SAINT ROMAIN REVENTIN BASKET
ARA0069055	BASKET CLUB ARBRESLOIS
CVL0018004	CERCLE JEAN MACE BOURGES BASKET
CVL0041012	SAINT MARTIN SPORTS BASKET
GES0008004	FLAMMES CAROLO BASKET ARDENNES
GES0068004	BASKET CLUB BERRWILLER STAFFELFELDEN
HDF0002018	SAINT-QUENTIN BASKET-BALL JSC BASKET BALL
IDF0075012	PARIS LADY BASKET
IDF0095009	BASKET CLUB D'ERMONT
NAQ0016011	COGNAC BASKET AVENIR
NAQ0023023	LA SOUTERRAINE BASKET-CLUB
NOR0014007	CAEN SUD BASKET
NOR0076036	UNION SPORTIVE SAINTE MARIE LE HAVRE
OCC1166542	ENTENTE VALLESPER BASKET
OCC1248020	LUC-PRIMAUBE BASKET
OCC1248054	BASKET VALLON
PDL0044089	GRAND LIEU BASKET
PDL0053027	SUD MAYENNE BASKET
PDL0072019	JALT LE MANS
PDL0085123	SALLERTAINE BASKET-CLUB
SUD0013040	BASKET CLUB DE LETOILE
SUD0083009	ENTENTE SPORTIVE LORGUAISE BASKET CLUB
SUD0084018	AVIGNON SPORT BARBIÈRE BASKET
SUD0084020	ASSOCIATION CAVAILLON ESPOIR BASKET CLUB
SUD0405106	HAUTE PROVENCE BASKET

- Au titre des clubs tirés au sort, à raison de 10% de clubs soutenus par région.

N° Groupement	Nom
ARA0038029	GRENOBLE BASKET 38
ARA0042016	ANDREZIEUX-BOUTHEON LOIRE SUD BASKET
ARA0069029	ASSOCIATION SPORTIVE COLLONGES BASKET (ASCB)
ARA0069056	BASKET LOISIRS EDUCATIFS ET SPORTIFS LENTILLY
ARA0069207	VAULX BASKET CLUB
ARA2607013	ELAN SPORTIF MUZOLAIS
BFC0021003	BASKET CLUB DE CHENOVE
BFC0071003	LA VAILLANTE
BRE0022040	UNION SPORTIVE YFFINIAC BASKET
BRE0022083	DINAN BASKET SAMSONNAIS
BRE0056057	ASSOCIATION PLUVIGNER BASKET BALL
CVL0036022	UNION SPORTIVE ARGENTON BASKET
CVL0037028	CELTIC LA RICHE BASKET
CVL0037034	ALERTE SPORTIVE MONTLOUIS - SECTION BASKET
GES0057030	ASS SPORT PLATEAU STE MARIE AUX CHENES
GES0068016	ASSOCIATION SAINT-LEGER -GUEBWILLER ASSOCIATION SAINT LEGER GUEBWILLER BASKET
GES0068028	ASS SPORT CULTURE SAINTE AFRE
HDF0059125	LA PATRIOTE
HDF0080036	METROPOLE AMIENOISE BASKET BALL (M A B B)
IDF0075048	PARIS UNIVERSITE CLUB
IDF0077005	UNION SPORTIVE DE BOIS LE ROI
IDF0092039	STADE MULTISPORTS DE MONTROUGE
IDF0092041	UNION SPORTIVE MUNICIPALE DE MALAKOFF
IDF0093027	NEUILLY SUR MARNE BASKET BALL
NAQ0033003	AMICALE LAIQUE DE LA REOLE
NAQ0033059	BARIE CASTETS BASKET CLUB
NAQ0064098	BASKET NORD BEARN
NAQ0079002	ACADÉMIE SPORTIVE ST-PARDOUX SOUTIERS
NAQ0079030	PARTHENAY BASKET BALL 79
NAQ0086019	STADE POITEVIN BASKET CLUB
NOR0050031	ASSOCIATION SPORTIVE DU STADE D'URVILLE-NACQUEVILLE BASKET CLUB DE LA HAGUE - ASSUN BASKET CLUB DE LA HAGUE
NOR0076047	UNION SPORTIVE DE SAINT-JACQUES OMNISPORTS

OCC0009012	BASKET CLUB VARILHOIS
OCC0030012	BASKET CHEMINOT PERRIER JEUNESSE SPORTIVE NÎMES OMNISPORTS (BCPJSN OMNISPORTS)NIMES BASKET
OCC0030013	MILHAUD NÎMES MÉTROPOLE GARD BASKET-BALL
OCC0032014	ETOILE SPORTIVE GIMONTOISE, SECTION BASKET
OCC0081027	LE SEQUESTRE BASKET CLUB
OCC1166012	SPORT OLYMPIQUE CARCASSONNAIS
PDL0044015	ALPCM NANTES-BASKET
PDL0044066	NOZAY OMNISPORTS (N.O.S.)
PDL0044250	PORNIC BASKET ST MICHEL
PDL0049024	BRISSAC AUBANCE BASKET
PDL0049124	EN AVANT BASKET LA TESSOUALLE
SUD0013034	SOCIETE CULTURELLE ET OMNISPORT DE SAINTE-MARGUERITE
SUD0083057	BASKET CUERS PIERREFEU

4°) Les CRF2023 étudiés par le niveau territorial

Les CRF 2023 ont été reconstitués et sont classés par département. Ils comportent par ailleurs l'ensemble des informations :

- Ecrites par la structure lors de sa demande de subvention
- Justifiées par la structure dans le cadre de son dépôt de CRF2023.

Ils seront adressés sous forme d'un seul fichier à chaque comité et aux ligues (ensemble des dossiers des clubs par comité). Nous invitons les comités et/ou les ligues, en fonction de l'organisation territoriale retenue pour formuler les avis à nous informer de la personne en charge du suivi par courriel auprès de la mission PSF (missionspsf@ffbb.com).

5°) La dimension financière dans les CRF2023

Les outils informatiques de l'Agence Nationale du Sport permettent rapidement une analyse en masse des données financières remplies par les structures. Les règles sont les suivantes :

- Subvention réalisée < Subvention perçue : la demande de remboursement est automatique de la différence
- Subvention réalisée > charges réalisées : la demande de remboursement est automatique de la différence
- Budget prévisionnel = charges réalisées : le CRF2023 doit être retourné à la structure pour qu'il soit modifié. Il est attendu que les charges réellement engagées et justifiables en comptabilité soient reportées dans le CRF.

Soit ces trois éléments, l'analyse globale des CRF2023 analysés montrent en :

- Bleu, le nombre de dossiers à corriger
- Rouge, le montant des subventions potentiellement à rembourser si le dossier n'est pas corrigé.

	Subvention réalisée < Subvention perçue		Subvention réalisée > Charges réalisées		Budget prévisionnel = Charges réalisées	
	Nombre	Subvention	Nombre	Subvention	Nombre	Subvention
Clubs	130	85.431€	15	11.685€	383	268.390€
Comités	8	8.342€	0		52	117.620€
Ligues	8	22.846	0		9	36.299€

Nous rappelons par ailleurs que le report de subvention n'est pas possible sur l'année 2024.

Toutes les structures (clubs, comités ou ligues) concernées par ces observations budgétaires qui conduisent à une demande de reversement ont été contactées par courriel en leur précisant les écarts constatés. A leur demande écrite, nous leur redonnerons la main sur LeCompteAsso pour faire les corrections ; néanmoins, cela ne modifiera pas l'étude de la réalisation des actions (sans tenir compte de l'aspect financier).

6°) Les retours d'avis

Les retours d'avis sont normés par l'Agence Nationale du Sport. Le questionnaire en ligne ci-dessous mis à votre disposition permet de formuler, pour chaque dossier club, votre avis. Il nous sera ainsi facile de le récupérer et pour certaines parties de copier/coller votre avis dans la base de l'Agence Nationale du Sport.

Nous vous remercions de reprendre le nom du club de manière détaillée comme indiqué dans le fichier du CRF2023 reconstitué.

**Le questionnaire retour d'avis sur les
CRF 2023**

Les retours d'avis sont attendus pour le 17 octobre 2024. L'absence d'avis de la fédération sur un CRF conduit à l'application par l'Agence Nationale du Sport d'un malus sur le calcul de l'enveloppe 2025. De la même manière, le nombre de CRF non retournés conduit aussi à un malus pour la fédération. Ces malus pénalisent l'ensemble du réseau avec une dotation financière moindre de l'enveloppe globale.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Matthieu SOUCHOIS Directeur Technique National Adjoint Directeur du Pôle Clubs et Territoires	Alain CONTENSOUX DG-DTN	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2024-09-10 4-PCT-PSF-CRF2023-Evaluation Clubs-V3.docx	